

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

Résolution n°23/5

Pacte vert européen

Résolution n°23/5, adoptée en Conseil d'administration dématérialisée des Jeunes européens - France du 6 juin 2023.

Les Jeunes Européens - France :

Saluant l'initiative de la Commission européenne 2019/640 du 11 décembre 2019, dite du "Pacte vert européen", en faveur d'une réelle politique verte européenne ;

Demandant à ce que ce projet, réelle relance d'une politique paneuropéenne, bénéficie de financements ambitieux, à la hauteur de l'objectif fixé à l'horizon 2050 : être le premier continent neutre en carbone ;

Regrettant que les conséquences économiques de la crise sanitaire liée au COVID-19 ont poussé la Commission, sous la pression de nombreux Etats membres, à repousser son calendrier de mise en place du Pacte vert européen ;

Regrettant par ailleurs, le manque d'engagement des Etats membres dont la France et l'Allemagne, qui n'ont toujours pas fourni leur plan national énergie-climat censé fixer une feuille de route pour la réduction de l'empreinte carbone d'ici à 2030 ;

Affirmant avec force et certitude que la reprise économique post-crise se fera principalement dans le cadre du Pacte Vert seule solution durable en faveur d'une reprise économique, à même de faire face à l'urgence climatique ;

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

Félicitant l'annonce d'Ursula von der Leyen appelant à faire du cadre financier pluriannuel 2021-2027 un véritable "Plan Marshall" pour l'Europe ;

Déplorant la présence de conflits d'intérêts sur les sujets liés à la transition écologique et au respect de l'environnement.

Proposent :

A • Fiscalité : soyons plus cohérents !

- Donner sa vraie valeur au principe pollueur-payeur : tous produits, biens et services proposés sur le marché européen doivent être taxés de manière à refléter leur empreinte environnementale et sanitaire. Les plus précaires ne doivent plus être victimes des mauvais produits mis sur le marché : le coût environnemental répercuté directement sur le prix final du produit, doit leur permettre de se tourner vers une meilleure consommation ;
- Obliger tous les acteurs économiques à arrêter leurs investissements vers les énergies fossiles et toutes autres industries polluantes, et les inciter à investir dans les industries vertes.

B • Financement : soyons à la hauteur de nos ambitions !

- Tous les plans de relance politique et économique au niveau européen doivent s'inscrire dans les principes portés par le "Pacte vert" , afin de contribuer au verdissement du secteur énergétique, des industries et des entreprises

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

européennes, tout en assurant la stabilité du système européen d'échange de quotas d'émission (ETS), par le biais de mécanismes tels que la réserve de stabilité du marché (RSM) ;

- Faire de la BCE une institution au service du progrès social et environnemental pour tous les citoyens de l'Union, en lui permettant de s'affranchir des mécanismes de marché pour permettre le rachat de dettes liées aux investissements écologiques, afin de réellement donner vie aux objectifs du Pacte Vert ;

- Transformer la BEI en banque européenne pour le climat, afin qu'elle soutienne des projets innovants à travers l'UE ;
- Réviser le cadre financier pluriannuel 2021-2027 de manière à ce que l'Union puisse faire face à la crise liée au Covid-19 et répondre aux attentes du Pacte Vert : il devrait représenter au moins 3% du PIB. Au moins 50% du budget total de l'Union doit être consacré au Pacte Vert ;
- Le versement d'aides d'États aux entreprises victimes des impacts du Covid-19 doit être conditionné au respect des critères de décarbonisation, prévus par le Pacte Vert (isolation des bâtiments, matériaux verts...);
- La Commission doit se saisir de l'opportunité du Pacte vert européen pour mettre en place de nouvelles ressources propres, à même d'accompagner les États membres, les régions et les citoyens dans le financement des mesures ;
- Assouplir les règles budgétaires du Traité de Maastricht pour ne pas compter les investissements écologiques et sociaux dans le calcul de la dette et du déficit.

C • Consommation et alimentation : pour des ressources et une santé protégées !

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

- Réformer la PAC en profondeur pour transformer les modèles agricole et alimentaire, dans une perspective durable : conditionner les aides allouées aux critères de protection de l'environnement et de la biodiversité. Il faut encourager les initiatives favorisant la transition agro-écologique, responsables sur le plan social et envers les êtres vivants, et développer les paiements pour services écosystémiques¹, tout en limitant le gaspillage alimentaire ;
- La réduction des pesticides et de la taille des exploitations par un renforcement des organisations de producteurs, une intégration des filières agricoles du producteur jusqu'au distributeur pour une juste répartition de la valeur ajoutée, doivent être une priorité ;
- L'Europe doit poursuivre sa transition vers une économie circulaire, non seulement en se fixant des taux de recyclage plus ambitieux mais aussi en introduisant des normes d'éco-design plus strictes, et en favorisant la réparabilité et la réutilisation des produits.

D • Équité et solidarité : aucun perdant de la transition !

- Accompagner les pays les plus dépendants aux énergies fossiles dans leur transition énergétique afin de minimiser l'impact social de ce changement structurel, tel que proposé par la Commission dans le cadre du fonds pour une transition juste (CE 2020/06, 15 janvier 2020) ;
- Mettre en place un pacte climat-formation-emploi : la transition énergétique doit devenir le premier secteur pourvoyeur d'emplois au niveau européen, en permettant au plus grand nombre de trouver un emploi au sein de ces nouvelles industries vertes ;

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

¹ Services éco-systémiques : Certains services écosystémiques sont des avantages matériels liés à des processus naturels tels que la production de biens directement consommables, l'autoépuration des eaux, la stabilisation des sols ou la pollinisation ; d'autres sont des avantages immatériels, comme des activités récréatives ou culturelles.

- L'Union doit prendre ses responsabilités en matière d'adaptation aux changements climatiques en se préparant à l'accueil des réfugiés climatiques, et en soutenant les Etats-membres les plus vulnérables pour renforcer leur résilience climatique. Pour ce faire, créons un véritable statut juridique aux "réfugiés climatiques"

E • Transports : vers une autre mobilité

- Dans le cadre de l'année européenne du rail en 2021, le Pacte Vert doit enfin permettre un grand plan de transport de Fret ferroviaire européen ; → Le rail doit redevenir le mode de transport naturel pour tous les citoyens européens et les entreprises, via une taxation plus lourde des autres modes de transport (routes, ciel) couplée à un encouragement fiscal et à une amélioration du réseau ferroviaire ;
- Le Pacte Vert doit permettre de finaliser un véritable réseau ferroviaire européen, faciliter les interconnexions transfrontalières et l'interopérabilité du réseau européen ;
- Les droits des consommateurs du rail doivent pouvoir être garantis, avec des prix accessibles à tous les citoyens européens ;
- Les transports multi-modaux² doivent être encouragés dans l'UE, notamment à travers les programmes de recherche et développement paneuropéens, à l'exemple du projet commun des batteries, l'alliance autour de l'hydrogène.

**Economie, monnaie,
environnement, énergie, agriculture
et industrie**